

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Thibault, M. Duprey, Mme Filhol, M. Taïbi, M. Cranoly, M. Monany



Délibération n° 06-02 du 30 janvier 2025

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT LIÉS AU PROJET EUROPÉEN « YES VOLUNTEER » POUR DEUX MEMBRES DU GROUPE LOCAL INTERREG

La commission permanente du conseil départemental,

Vu la réglementation européenne (EU) 2021/1060, le règlement FEDER (EU) 2021/1058 et la réglementation (EU) 2021/1059 portant sur l'objectif Européen de coopération territoriale (Interreg) soutenu par le Fonds Européen de Développement Régional et les instruments de financement extérieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 et l'arrêté interministériel du 8 mars 2016 modifié pris en son application,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1er juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°06-02 du 25 avril 2024 approuvant le plan de financement et l'accord de partenariat du projet Interreg Yes Volunteer,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE la prise en charge sur le budget du projet Yes Volunteer (subvention FEDER - programme européen INTERREG) des frais inhérents à la participation de deux professionnels des villes de Montreuil et Tremblay-en-France à la rencontre interrégionale à Kielce (Pologne) du 10 au 13 mars 2025.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.